

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,  
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

**Arrêté du 3 août 2009 modifiant l'arrêté du 29 mars 2005 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel affaires sociales du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, du ministère des solidarités, de la santé et de la famille et du ministère de la parité et de l'égalité professionnelle**

NOR : SASR0930821A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et le ministre de la santé et des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu l'arrêté du 23 février 1996 relatif à la création d'un comité technique paritaire ministériel affaires sociales placé auprès du ministre du travail et des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2005 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel affaires sociales du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, du ministère des solidarités, de la santé et de la famille et du ministère de la parité et de l'égalité professionnelle,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 29 mars 2005 susvisé sont modifiées comme suit :  
Pour Force ouvrière :

Membres titulaires :

- M. Ferchaud (René), direction départementale des affaires sanitaires et sociales de la Charente-Maritime ;
- M. Guérard (François), direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Membres suppléants :

- M. Trime (Yvan), direction départementale des affaires sanitaires et sociales de la Haute-Vienne ;
- M. Touchard (Jean-Jacques), direction régionale des affaires sanitaires et sociales d'Alsace.

#### Article 2

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 3 août 2009.

Pour les ministres et par délégation :  
*La directrice des ressources humaines,*  
M. KIRRY